AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

2022-574 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue Dupuis par la municipalité ;

2022-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité ;

2022-566 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue des Jacinthes par la municipalité ;

2022-577 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin Linda par la municipalité ;

2022-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin du Lac-la-Rivière par la municipalité ;

2022-564 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin du Lac-Gustave par la municipalité ;

2022-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer Est (du #330 au #753) par la municipalité ;

2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer Ouest (de la barrière au #1042) par la municipalité ;

2022-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 des rues Chantal et Sonia par la municipalité ;

2022-571 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue de la Sapinière par la municipalité ;

2022-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin Lebeau par la municipalité ;

2022-573 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin du Lac-Vert par la municipalité ;

2022-575 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 des rues Réjean Ouest et Marcel par la municipalité ;

2022-576 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue Georges par la municipalité ;

2022-578 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue Gravel et du chemin du Lac-la-Fantaisie par la municipalité ;

2022-579 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 du chemin Rozon et de la rue René par la municipalité ;

2022-596 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel pour la période hivernale 2022-2023 de la rue Huguette par la municipalité ;

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2022 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 24e jour de novembre 2022

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 24e jour de novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24e jour de novembre 2022.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier